

# Le bouclier tarifaire : comment la France voulait protéger ses ménages et ses petits commerces, y compris dans le Quartier de l'Horloge

Lundi 26 Janvier 2026

Il y a quatre ans et demi, alors que les prix de l'électricité s'emballaient sous l'effet conjugué de la reprise post-Covid et des tensions géopolitiques, la France sortait une mesure phare : **le bouclier tarifaire**. Conçu pour protéger ménages et petites entreprises d'une hausse historique des factures d'électricité et de gaz, ce dispositif exceptionnel a marqué un tournant dans l'histoire sociale et économique du pays. Aujourd'hui, bien qu'il ait officiellement disparu, les répercussions de cette période d'instabilité persistent dans le Quartier de l'Horloge, où une Association syndicale libre (ASL) achète, transforme, distribue et facture la fourniture d'électricité. Ses effets résonnent encore, entre dettes impayées, conflits avec ENGIE, répartition inégale et questions en suspens.



Image : Fré Sonneveld

## 2021 : l'électricité devient un enjeu de crise

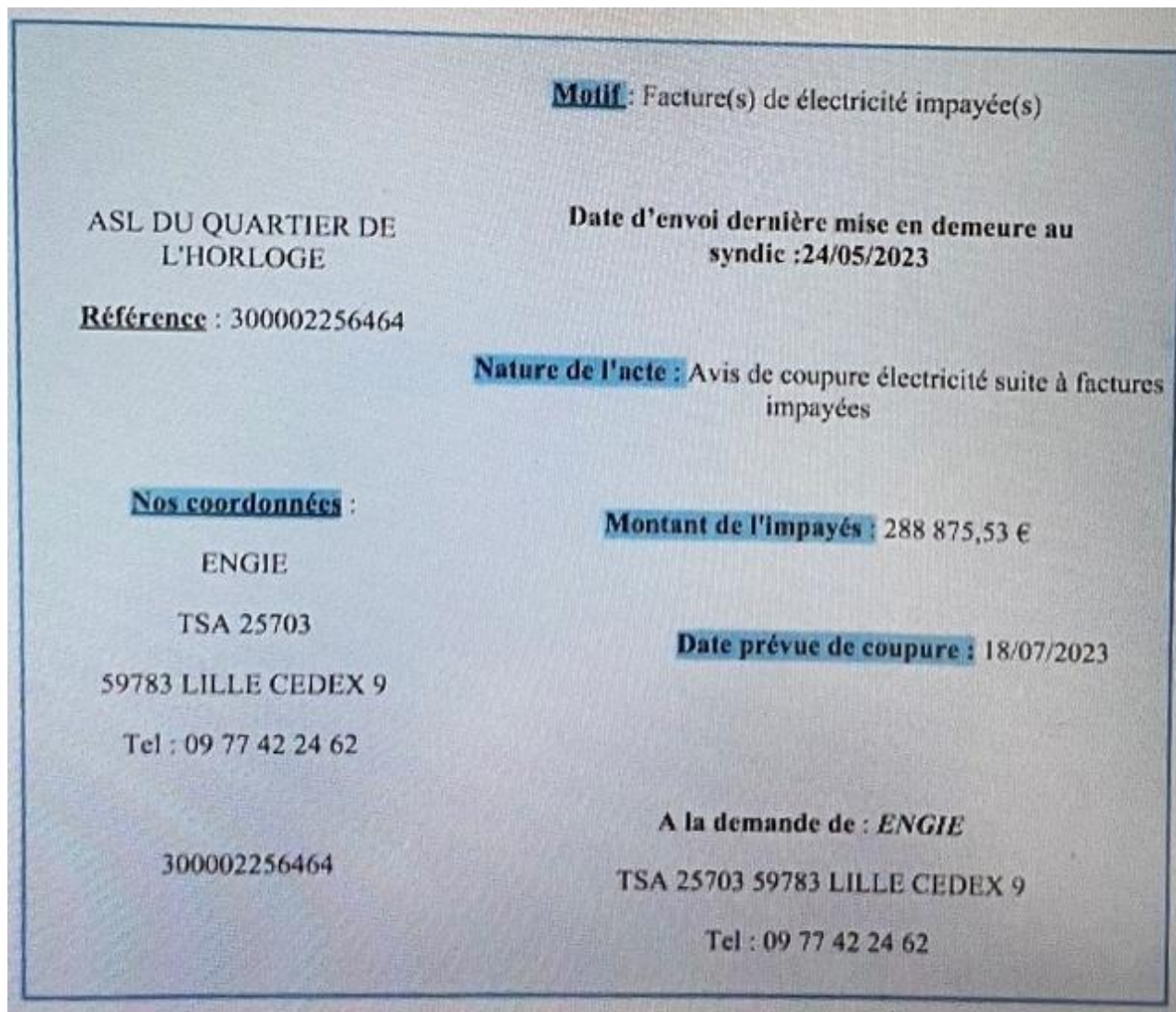
L'automne 2021 restera comme le moment où l'énergie est passée du statut de service public à celui d'enjeu politique majeur. Les cours s'envolent, portés par une reprise économique mondiale, une flambée des prix du gaz et les premières frictions avec la Russie. En France, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) tire la sonnette d'alarme : sans intervention, les factures des ménages pourraient doubler, voire tripler pour les plus exposés.

C'est dans ce contexte que le gouvernement de Jean Castex annonce, le 7 octobre 2021, la mise en place du bouclier tarifaire. Son principe ? Prendre en charge une partie de la hausse du coût de l'électricité pour éviter un effondrement du pouvoir d'achat et une crise sociale. « Sans ce dispositif, des millions de Français seraient tombés dans la précarité énergétique », rappelle Barbara Pompili, alors ministre de la Transition écologique.

Pourtant, dans le Quartier de l'Horloge, la crise prend une tournure particulièrement brutale. Jusqu'en février 2021, l'ASL achète son électricité à ENGIE à 11,9 centimes le kWh – un tarif raisonnable. Mais avec l'explosion

des prix, elle échoue à renégocier ses contrats. Conséquence : les factures mensuelles passent, selon les informations qui circulent, de 35 000 € à 305 000 €, et la dette envers ENGIE atteint très vite 921 080 €.

Le 18 juillet 2023, les copropriétaires – qui sont en règle avec leurs charges ASL auprès du cabinet LOISELET & DAIGREMONT – découvrent, stupéfaits, une menace de coupure générale d'électricité affichée dans le hall du 15 rue du Grenier-Saint-Lazare, adresse du point de livraison. Au même moment, le cabinet se sépare de son directeur... qui signe pourtant, avant son départ, un nouveau contrat avec un coût de l'électricité multiplié par près de quatre.



24 mai 2023 - Affichage dans le hall d'entrée.

ENGIE menace de couper la fourniture de l'électricité dans le Quartier de l'Horloge. L'ASL doit 288 875,53 € !

## Un mécanisme en trois temps pour amortir le choc. Face à l'urgence, l'État déploie un système en trois piliers.

D'abord, le **gel des tarifs réglementés de vente (TRV)**, proposés par EDF et les fournisseurs historiques. En 2022, la hausse est ainsi limitée à **+4 % TTC**, alors que les prix de marché s'envolent. L'année suivante, le plafond est relevé à **+15 %**, mais reste bien en deçà des **+60 %** que les ménages auraient subis sans intervention.

Ensuite, une **baisse drastique des taxes** : l'**accise** (taxe sur l'électricité) est réduite à son **minimum légal européen, soit 1 €/MWh**, contre près de 30 €/MWh avant la crise. La TVA, elle, reste fixée à **5,5 %** pour les particuliers. Ces mesures permettent d'amortir une partie de l'écart entre le prix plafonné et le prix réel du marché.

Enfin, pour éviter que les fournisseurs ne se retrouvent en difficulté financière, l'État **indemnise EDF et les autres acteurs** du secteur. Le coût total de cette compensation s'élève à **plus de 20 milliards d'euros** entre 2022 et 2025, financés par le budget général.

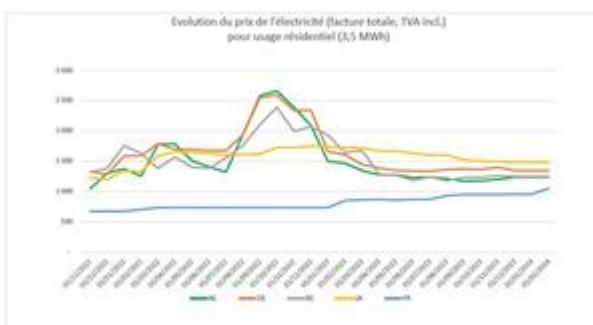
### 2026 : qui a vraiment bénéficié du bouclier ?

Le bouclier tarifaire a concerné une grande partie de la population française, mais **pas tous les consommateurs**. Les particuliers sous contrat TRV (**Tarif Réglementé de Vente**) ou indexé sur le TRV (soit **environ 30 millions de foyers**) en ont été les premiers bénéficiaires. Les petites collectivités locales et les **micro-entreprises** (moins de 10 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros par an) ont également pu en profiter.

En revanche, les **grandes entreprises et les industriels énergivores** en ont été exclus. Pour eux, la solution a été de négocier des contrats directement avec les fournisseurs, souvent à des tarifs bien supérieurs à ceux du marché d'avant crise.

L'ASL a donc pu faire les deux, renégocier son contrat et bénéficier du bouclier. LOISELET & DAIGREMONT en a fait la demande à ENGIE.

**En revanche, dans le Quartier de l'Horloge, l'injustice est flagrante** : le bouclier tarifaire n'a été distribué **qu'aux seuls immeubles d'habitation**, excluant les **petits commerces**. Une pratique d'autant plus surprenante que c'est justement l'ASL qui gère les compteurs des commerces, et son gestionnaire LOISELET & DAIGREMONT qui facture l'électricité directement aux utilisateurs – qui sont aussi **copropriétaires au sein des SOCOPARS**, dont il assume par ailleurs la fonction de syndic de copropriété.



La France en bleue, suit une légère évolution du coût de l'électricité, alors que les pays européens qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire voient le coût de l'énergie exploser. Image : ©Bercy

## Un dispositif coûteux pour l'Etat

Le bilan est sans appel : **le bouclier tarifaire a fonctionné**. Entre 2022 et 2024, il a permis aux ménages d'économiser **entre 500 et 1 000 € par an**. Pour les TPE et les micro-entreprises, il a souvent fait la différence entre **la survie et la fermeture**. Malheureusement, certaines n'ont pas résisté : le **torréfacteur LAPEYRONIE**, par exemple, a préféré quitter le quartier, **écrasé par des charges en constante augmentation**.

Mais ce succès a un prix. **Plus de 20 milliards d'euros** ont été dépensés par l'État pour financer le dispositif, une somme qui a alourdi une dette publique déjà gonflée par la crise du Covid. « *C'était un choix politique clair : protéger le pouvoir d'achat, même si cela coûtait cher à l'État* », analyse **Jean-Marie Chevalier**, économiste spécialiste de l'énergie à l'Université Paris-Dauphine.

## Retour progressif à la normale... et un nouveau procès.

En **février 2025**, le bouclier tarifaire prend fin pour les particuliers et les micro-entreprises. Aujourd'hui, le **Tarif Réglementé de Vente (TRV) d'EDF** s'établit à **environ 0,20 €/kWh**, un niveau comparable à celui de 2021. Les offres de marché, elles, oscillent entre **0,18 € et 0,25 €/kWh** selon les fournisseurs. « *Si on avait tout rétabli d'un coup, les factures auraient bondi de 20 à 30 %* », explique **Emmanuel Soulias**, président du Médiateur de l'énergie.

**En 2026, les défis persistent**. Si le marché national semble enfin stabilisé, la crise a exacerbé de véritables **fragilités structurelles dans le Quartier de l'Horloge**. La flambée des factures a déclenché un **conflit ouvert entre l'ASL et ENGIE**, avec un **différend de plus d'un million d'euros**. Une médiation est en cours, mais les vraies questions restent entières :

Comptages inexistants, écarts inexplicables entre les factures de fourniture d'électricité et les appels de charges, traitement différencié par l'ASL entre habitants et commerçants...

Le nouveau gestionnaire ORALIA SULLY GESTION, arrivé en juin 2024, vient de distribuer une partie du bouclier tarifaire reçu d'ENGIE aux seuls immeubles d'habitation, oubliant les petits commerces qui ont pourtant tellement souffert.

Le bouclier tarifaire aura été une **parenthèse** dans l'histoire énergétique française. Il a évité le pire... mais il a aussi laissé des **blessures** et des **dettes**, qui, dans le Quartier de l'Horloge **sont encore à soigner et à régler**.

**L'opacité qui règne dans ce dossier empêche la prise en compte et le respect des intérêts individuels**. C'est toute la chaîne de valeur qui doit être revue :

- Négociation et suivi du contrat de fourniture d'électricité,
- Entretien des transformateurs et du réseau de distribution de l'ASL,
- Mise en place d'un comptage pour tous les utilisateurs,
- Gestion transparente de la facturation par l'ASL et non le syndicat de copropriété de SOCOPAR.

**En somme, rien de plus que la mission première de l'ASL, entretenir et gérer honnêtement les biens**

**communs et appeler les charges auprès des seuls bénéficiaires concernés.**

Tic Tac / Contact : q2h@free.fr